



Protocole Etat/Région relatif à l'établissement du Contrat de Plan(CPER) État/Région Haute-Normandie

Entre

- l'État, représenté par M. Manuel VALLS, Premier ministre

et

- la Région Haute-Normandie représentée par M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président du Conseil Régional de Haute-Normandie, habilité à ces fins par délibération du Conseil Régional lors de sa séance du 15 décembre 2014,

Il a été exposé ce qui suit :

Par la signature du présent protocole, l'État et la Région s'engagent à mettre en œuvre la stratégie partagée qui a été définie depuis fin 2013 en concertation avec l'ensemble des partenaires, et qui permet de poursuivre la construction d'une éco-région.

Les CPER sont avant tout des catalyseurs des investissements et s'organisent autour d'une priorité transversale : l'emploi. Pour cela, cinq volets essentiels pour investir dans l'avenir ont été définis :

- mobilité multimodale ;
- enseignement supérieur, recherche et innovation ;

- transition écologique et énergétique ;
- numérique ;
- innovation, filières d'avenir et usine du futur.

Les CPER constituent également un outil de la politique publique d'égalité des territoires.

- Un volet territorial complète ainsi les volets thématiques, afin de répondre aux besoins spécifiques de certaines parties du territoire régional.

La Haute-Normandie bénéficie de trois contrats de plan État-Région pour la période 2015-2020 :

Le Contrat interrégional relatif au Plan Seine (CPIER). Il porte sur 6 régions et traite principalement de la prévention des inondations, essentiellement en amont de notre territoire. De ce fait, un nombre restreint de projets se réalisera en Haute-Normandie.

Le Contrat de plan interrégional pour la Vallée de la Seine (CPIER). Il s'appuie sur un schéma stratégique qui concerne la gestion de l'espace et le développement durable, mais aussi les transports et les filières économiques, en lien avec la recherche. Il intervient de manière complémentaire au Contrat de plan régional (CPER), notamment en ce qui concerne les infrastructures fluviales, portuaires et ferroviaires, et comporte un grand nombre de projets pour la Haute-Normandie.

Le présent contrat, spécifiquement haut-normand. Il s'articule aujourd'hui avec les actions menées et/ou prévues à l'échelle de la Vallée de la Seine et, demain, avec le contrat de plan de la région Basse-Normandie.

Le Contrat de plan régional Haute-Normandie inscrit l'éco-région dans une réalité opérationnelle et partenariale, par laquelle le cofinancement d'investissements structurants permettra un réel effet levier au profit du développement régional. Il s'inscrit ainsi pleinement dans le contexte de fusion des deux régions normandes et s'articule de la manière suivante :

1- DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES MAJEURS POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

Les contrats de plan haut-normand et Vallée de la Seine présentent une architecture solide où infrastructures et services s'organisent pour un maillage au plus près du territoire, en matière portuaire, logistique, de transport et de numérique.

1.1 - Infrastructures portuaires et amélioration des réseaux de transport au service d'une logique multimodale

En améliorant la desserte et l'accessibilité du territoire, les infrastructures concourent à sa compétitivité et à son attractivité à l'échelle nationale et internationale. Elles contribuent à maintenir et à créer des emplois.

Le développement des infrastructures porte dès lors sur des champs complémentaires :

- les investissements portuaires, qui ont pour premier objet de conforter les complexes industriels et logistiques créateurs d'emploi,
- les infrastructures de transport, qui inscrivent le territoire dans le renforcement d'une logique multimodale à toutes les échelles.

A l'échelle interrégionale, l'enjeu principal est l'amélioration de la compétitivité du territoire de la Vallée de la Seine face aux concurrences internationales, par le renforcement du complexe industrialo-portuaire HAROPA (Le Havre-Rouen-Paris) et le développement de la logistique (plate-formes multimodales et infrastructures de transport fluvial et ferroviaire).

A l'échelle du contrat de plan régional, cette logique multimodale se poursuit pour un meilleur service pour le territoire et ses habitants ; elle inclut l'amélioration du réseau ferré régional, les infrastructures routières et le réaménagement du quartier de la future nouvelle gare, à Rouen.

1.2 - Au-delà des infrastructures numériques, le développement des usages constitue un enjeu majeur

Le sujet numérique est complexe, dans la mesure où il touche à tous les domaines, et ce de manière croissante : qu'il s'agisse de fournir des outils dédiés à l'éducation, l'enseignement supérieur et à la recherche, d'améliorer la transmission d'information et l'accès aux réseaux pour les particuliers et les entreprises, de développer les services de télémédecine, de faciliter l'accès aux services administratifs ou à la formation, de valoriser d'une nouvelle manière le patrimoine culturel et touristique, de développer le télétravail et la multimodalité, l'outil numérique est désormais incontournable.

Notre objectif commun est de permettre que l'ensemble du territoire régional puisse y avoir accès de manière équitable : la mobilisation et la complémentarité des acteurs est ici évidente. Le CPER reprend à cet égard les préconisations inscrites dans la SCORAN 2.0 (Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique) relatives au déploiement des infrastructures comme à l'accent à porter sur le développement des usages et leur ouverture au plus grand nombre.

2 - S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE GLOBALE DE MUTATION ECOLOGIQUE ET ECONOMIQUE

Ce volet est marqué par son caractère évolutif et par la mobilisation de moyens spécifiques.

En effet, la logique même de mutation écologique et économique suppose une capacité d'adaptation des acteurs à des contextes nouveaux, qu'il faut pouvoir accompagner dans la durée.

Le contrat de plan propose moins une logique de recensement des projets « a priori » que de mise en place des outils (dispositifs d'aide, appels à projets nationaux et/ou locaux) susceptibles de répondre aux besoins de financement des projets qui arriveront à maturité pendant la période.

2.1 - La transition écologique et énergétique au service du développement économique

Forte de ses atouts, la région haut-normande s'engage vers la transition énergétique pour la croissance verte, dans une logique d'éco-région. Cela se traduit par une forte mobilisation des acteurs, qu'il s'agit d'accompagner. Cette transition écologique et énergétique couvre un large champ et les domaines d'action possibles sont très divers.

Il faut noter que l'État mobilise, en particulier, sur ce champ d'intervention les outils techniques et financiers de ses opérateurs spécialisés que sont l'ADEME et l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Au vu des priorités régionales, le contrat de plan portera sur les domaines d'intervention suivants :

- 1/ Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (bâtiments publics et logements, bâtiments tertiaires et industriels) et développement des énergies renouvelables,
- 2/ Économie circulaire et économie des ressources, notamment pour ce qui concerne l'écologie industrielle, l'éco-conception, l'amélioration de la gestion des déchets et l'émergence de nouvelles filières de recyclage;
- 3/ Qualité de l'air, conformément aux objectifs fixés par le SRCAE (schéma régional climat air énergie) et le PACER (Plan air climat énergie de la Haute-Normandie);
- 4/ Prévention des risques naturels;
- 5/ Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources, en lien avec le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), pour travailler à la fois sur la connaissance, la sensibilisation, l'animation et le soutien aux actions;
- 6/ Projets territoriaux de développement durable, tant en ce qui concerne les actions d'économies d'énergie que la conception de quartiers urbains économes des ressources naturelles.

2.2 - Conforter les pôles d'excellence et accompagner les mutations

Le dispositif de financement de l'État pour le volet "Innovation, filières d'avenir, usine du futur" se fait dans le cadre des appels à projets nationaux du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA).

L'inscription au CPER des crédits alloués aux acteurs économiques par la Région dans ces domaines permet quant à elle de mettre en évidence la poursuite des travaux menés en région depuis de nombreuses années pour améliorer la structuration des acteurs et la coordination entre recherche, innovation et développement économique.

Les acteurs régionaux disposent ainsi des outils indispensables pour répondre avec succès aux appels à projets nationaux, en s'appuyant notamment sur les filières, les pôles de compétitivité et les « territoires catalyseurs d'innovation », tout en poursuivant les actions d'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'intelligence économique et d'adaptation des métiers en promouvant l'innovation et les usages numériques. L'identification de « territoires vulnérables subissant des restructurations importantes » au titre du volet territorial du CPER permettra d'adapter les moyens aux difficultés spécifiques qu'ils rencontrent.

3 – ACCROITRE LE NIVEAU DE FORMATION ET SA COHERENCE AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE

Les questions de formation, de reconversion et de développement de l'enseignement supérieur constituent des enjeux majeurs pour l'avenir de notre région.

3.1 - Sécuriser les parcours professionnels grâce à l'adaptation de l'offre de formation.

Le volet emploi consiste essentiellement à faire évoluer l'offre de formation en fonction de l'observation et de l'anticipation des mutations économiques.

Dans un contexte économique marqué par le chômage, il s'agit essentiellement de :

- faciliter l'entrée dans la vie active des jeunes et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, et plus particulièrement de ceux qui connaissent le plus grand nombre de difficultés (personnes en situation d'illettrisme, personnes en situation de handicap, personnes confrontées au chômage de longue durée, notamment celles qui sont âgées de plus de 45 ans),
- sécuriser les parcours professionnels des salariés, tout en répondant aux besoins des territoires, des secteurs professionnels et des différentes filières.

A l'issue des rencontres avec les partenaires, il a été convenu de donner la priorité dans le présent CPER aux engagements de l'État au profit des structures spécialisées, en sus de l'évaluation de la mise en œuvre du Contrat de Plan Régional des Formations professionnelles (CPRDF).

Le CPER conforte ainsi le rôle de la Région en tant qu'acteur de la politique de l'emploi, en lien avec trois de ses compétences fondamentales : l'orientation, la formation professionnelle (initiale et continue) et le développement économique.

3.2 - Enseignement supérieur et recherche : les acteurs sont mobilisés pour développer des actions communes et accroître la visibilité, la compétitivité et l'attractivité du territoire

La stratégie régionale s'organise autour des axes suivants :

3.2.1. Améliorer l'attractivité des campus dans le cadre d'une politique de site dynamique, cohérente et soutenable afin de valoriser les thématiques propres à la région Haute-Normandie, tout en travaillant sur les complémentarités avec celles qui sont développées en Basse-Normandie et en Île-de-France

Les crédits alloués au CPER par l'État sont principalement destinés à la rénovation des bâtiments dédiés à l'enseignement supérieur, dans un double objectif d'amélioration : des performances énergétiques des bâtiments et des conditions d'accueil des étudiants.

La poursuite des discussions relatives au volet enseignement supérieur permettra de travailler aussi avec les Départements, la Métropole de Rouen Normandie et les communautés d'agglomérations concernées, dans la mesure où ces établissements jouent un rôle majeur pour la reconnaissance et l'attractivité de leur territoire.

3.2.2 Poursuivre l'effort de structuration et de valorisation de la recherche autour des Grands Réseaux de Recherche et accroître la valorisation économique de la recherche et l'innovation.

Le soutien régional aux Grands Réseaux de Recherche (GRR) porte d'abord sur le financement de programmes d'action pluriannuels, pour un montant estimé à 31 M € sur la période.

Il est complété par la mise à disposition d'outils numériques communs et portés par le CRIHAN : le réseau SYRHANO et les outils de calcul massif du Pôle Régional de Modélisation Numérique (PRMN).

La valorisation de la recherche, une priorité pour le gouvernement, s'appuiera sur un soutien aux Centres de Ressources Technologiques et Plate-Formes Technologiques (CRT et PFT) qui assurent le lien entre le monde académique et le tissu industriel régional. Le soutien à Normandie Valorisation, structure dépendant de la ComUE et chargée de suppléer l'absence de sociétés d'accélération de

transfert de technologie (SATT), sera assuré durant les premières années du contrat pour favoriser l'enracinement de cette structure dans le paysage régional.

NB : ce second volet est à mettre en lien avec le chapitre relatif aux Filières d'avenir et à l'Usine du futur, au titre de l'innovation.

4 – LE VOLET TERRITORIAL DU CPER PERMET DE S'ADAPTER AUX SPECIFICITES DU TERRITOIRE REGIONAL

4.1 - Volet culturel

L'État propose d'inscrire au Contrat de plan la construction d'une salle complémentaire pour le Volcan au Havre, et la poursuite de la réhabilitation du Centre culturel Marc Sangnier à Mont-Saint-Aignan. Cette proposition de l'État ne fait évidemment pas obstacle aux choix de la Région quant aux soutiens qu'elle entendra allouer ultérieurement.

4.2 - Volet « Politique de la ville »

Ce volet sera décliné à travers les contrats de ville et le nouveau programme national de renouvellement urbain.

4.3 - L'action relative aux territoires en déficit de services au public peut prendre différentes formes

Les circulaires relatives au CPER confient à l'échelon départemental (Préfecture et Conseil général) le soin d'élaborer un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en y associant les autres partenaires. Ce travail centré sur l'accès aux services offerts par les opérateurs et l'administration est actuellement en cours et donnera lieu à des propositions de plan d'action.

D'autres actions en relation avec celles du volet numérique seront également soutenues afin de :

- renforcer l'accès à la santé et à l'autonomie,
- pallier la fracture numérique et sociale en zone rurale et urbaine,
- disposer d'un centre ressources à disposition des acteurs de la politique de la ville,
- améliorer l'accès aux services culturels, sportifs et de santé.

4.4 – L'identification de «territoires vulnérables subissant des restructurations économiques importantes » permettra de leur apporter un soutien spécifique

Les axes d'intervention proposés répondent à deux priorités :

1. Faire de la discrimination positive au bénéfice de territoires souffrant de restructurations répétées, de fragilités structurelles mais capables d'absorber les évolutions économiques pour créer des activités de remplacement et donc maintenir voire créer de l'emploi ;
2. Faire preuve de sélectivité pour optimiser les moyens disponibles. Les projets sélectionnés répondraient ainsi aux besoins en termes de "résilience économique", en privilégiant l'éligibilité des dépenses de fonctionnement plutôt que d'investissement.

4.5 – Volet métropolitain

Des actions inscrites au contrat concourent à l'objectif partagé de renforcement des fonctions de la Métropole Rouen Normandie prévues par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014. Elles se déclinent dans l'ensemble des volets thématiques.

L'exposé des motifs ci-dessus est approuvé par les personnalités présentes afin de constituer le préambule au protocole délibéré en session plénière du Conseil régional de Haute – Normandie le 15 décembre 2014 et signé ci-après.

Considérant :

- l'intérêt de fixer un cadre au bon achèvement des négociations du CPER, par l'adoption d'un protocole État/Région,
- Que le contrat de plan présenté aujourd'hui inscrit l'éco-région dans une réalité opérationnelle et partenariale, où le cofinancement des investissements structurants permet un réel effet levier au profit du développement régional.
- Qu'il s'inscrit dans une logique de mutation économique répondant aux enjeux de la transition écologique et énergétique autour d'une priorité : l'emploi.
- Qu'il permettra ainsi d'accompagner les acteurs économiques et sociaux, qu'il s'agisse de préparer aux métiers de demain, de réduire la consommation énergétique des bâtiments, d'innover au profit de nouveaux modes de production ou d'encourager la multimodalité,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le présent protocole a pour objet de déterminer les grandes lignes qui présideront à l'établissement du Contrat de Plan État/Région et qui porteront sur :

- les principes d'intervention de l'État et de la Région,
- leur application dans les volets thématiques retenus et l'évaluation des enveloppes financières prévisionnelles afférentes,
- la méthode d'élaboration suivie, la valorisation attendue du partenariat et le calendrier prévisionnel de mise au point du CPER.

Article 2 – Principes d'intervention de l'État et de la Région

Pour déterminer les enveloppes financières proposées au titre du CPER, les bases retenues seront les suivantes :

En ce qui concerne l'État :

Le mandat précise la répartition des crédits par volets thématiques :

Volets	Montants
Mobilité multimodale	256,2000 M€
Enseignement supérieur, recherche et innovation	23,1842 M€
Transition Écologique et Énergétique	61,1100 M€
Numérique	0,9300 M€
Emploi	5,7000 M€
Territorial	18,1000 M€
TOTAL	365,2242 M€

Il valorise également les crédits ouverts au niveau national au titre du Programme des Investissements d'Avenir sans toutefois en opérer une territorialisation pour un montant total de 140,444 M€, en sus de la mention d'autres crédits contractualisés (300 000 €).

Lorsque ces crédits concernent un établissement de l'État doté d'une gouvernance et de programmes propres, une annexe au Contrat de plan permettra de préciser les critères et règles d'intervention.

En ce qui concerne la Région :

Dans un objectif de parité d'engagement, la Région entend mobiliser des crédits à une hauteur comparable à celle de l'État.

Article 3 – Application aux thématiques retenues – Enveloppes prévisionnelles

3.1 Enveloppes prévisionnelles par volets thématiques

Les enveloppes financières de l'État figurent dans le mandat de négociation communiqué à la Région le 18 novembre 2014.

Les enveloppes financières régionales présentées ci-après devront être précisées au cours des semaines à venir, dans le cadre de la concertation à mener avec le partenariat et les maîtres d'ouvrage.

MOBILITE MULTIMODALE	État	Région
Portuaire	39 500 000	14 600 000
Ferroviaire	20 400 000	44 000 000
Routier	196 300 000	89 540 000
TOTAL	256 200 000	148 140 000

NB : La somme inscrite pour la Région sur le volet routier intègre un complément de 4 M€ aux engagements déjà pris par la Région au titre de la convention PDMI signée le 16/8/2011 pour la RN27, à hauteur de 10 M€ sur les 20 M€ déjà conventionnés, en contrepartie des crédits d'Etat nouveaux inscrits au CPER 2015-2020 et dans le respect de la clé de financement arrêtée pour cette opération.

Le volet portuaire concerne les grands ports maritimes de Rouen et du Havre et porte principalement sur:

- la modernisation des accès et des outils portuaires (réseau ferré portuaire et desserte des terminaux à conteneurs),
- les écluses (Tancarville et François 1^{er}),
- la création de parcs logistiques et l'aménagement de plateformes multimodales,
- des études diverses.

Le volet ferroviaire concerne principalement :

- les travaux de confortement de la tranchée couverte, à Rouen,
- l'amélioration et le renouvellement du réseau ferré régional, et notamment des lignes Bréauté-Fécamp et Abancourt-Le Tréport,
- l'aménagement du quartier autour de la future gare située en rive gauche de Rouen, notamment les études sur l'accessibilité,
- les accès sud du port de Rouen.

Les principaux investissements du volet routier portent sur l'achèvement de la déviation sud-ouest d'Evreux et du doublement de la RN 27 entre Dieppe et Manéhouville ainsi que sur les aménagements définitifs des accès au Pont Flaubert en rive gauche.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE – INNOVATION

	État	Région
Axe 1 – Améliorer l'attractivité des campus dans le cadre d'une politique de site	18 400 000	17 857 500
Axe 2 – Structuration et valorisation de la recherche	4 784 200	49 840 000
TOTAL	23 184 200	67 697 500

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

	État	Région
1/ Efficacité énergétique des bâtiments, énergie et changement climatique		26 000 000
2/ Économie circulaire et économie des ressources – Gestion des déchets		2 000 000
3/ Qualité de l'air		2 000 000
4/ Prévention des risques naturels		-
5/ Reconquête de la biodiversité et préservation de la ressource – Education à l'environnement		21 000 000
6/ Projets territoriaux de développement durable		6 300 000
TOTAL	61 110 000	57 300 000

NUMERIQUE

	État	Région
Infrastructures numériques	570 000	570 000
Usages	360 000	13 000 000
TOTAL	930 000	13 570 000

INNOVATION – FILIERES D'AVENIR – USINE DU FUTUR

	État	Région
Soutien à la structuration des filières, orienté vers la réponse aux appels à projets nationaux du PIA	*	12 000 000

**Pour mémoire : ce volet pourra faire l'objet d'une valorisation du PIA.*

EMPLOI

	État	Région*
Financement du CREFOR	4 014 000	5 211 648
Participation au GIP Cité des Métiers	240 000	6 673 889
Participation au GIP Formation Emploi des Personnes Handicapées	390 000	694 635
Évaluation de la mise en œuvre du CPRDF	100 000	100 000
GPEC	956 000	
ARACT		630 000
TOTAL	5 700 000	13 310 172

* dont contributions en nature

VOLET TERRITORIAL

	État	Région
Projets culturels	1 900 000	A définir
Autres projets	16 200 000	8 000 000
TOTAL	18 100 000	8 000 000

3.2 Tolérance d'application aux engagements régionaux

Au total, les enveloppes financières régionales proposées par volet thématique s'établissent de la manière suivante :

Mobilité multimodale	148,140 M€
Enseignement supérieur, recherche et innovation	67,697 M€
Transition Écologique et Énergétique	57,300 M€
Numérique	13,570 M€
Innovation – Filières d'avenir – Usine du futur	12,000 M€
Emploi	13,310 M€
Territorial	8,000 M€
TOTAL	320,017 M€

Une tolérance de plus ou moins 10 % pourra s'appliquer à chaque enveloppe financière régionale, dans la limite d'un montant total de 320 M€. Sa remise en cause au-delà de ce seuil nécessitera un nouveau passage en assemblée plénière de la Région.

Article 4 - Méthode d'élaboration, valorisation du partenariat et calendrier

La méthode d'élaboration retenue s'appuie sur le partenariat souhaité à travers les différentes circulaires (2 août 2013, 25 septembre 2013, 15 novembre 2013, 31 juillet 2014 et 11 août 2014), et s'est déjà traduit par des réunions partenariales, selon les modalités suivantes :

Rappel des phases réalisées à ce jour

La formalisation du volet Mobilité multimodale en novembre 2013 a été la première concrétisation de la première phase de concertation.

Cette première phase s'est poursuivie en janvier 2014 avec l'ensemble des partenaires. Elle a permis d'élaborer une stratégie régionale, commune, communiquée à l'État central fin février et, le 13 mars, à l'ensemble des partenaires.

14/01	Réunion de lancement avec l'ensemble du partenariat
20/01	Territoires confrontés à un déficit de services au public
22/01	- Innovation, filières d'avenir et usine du futur - Territoires vulnérables subissant des restructurations économiques importantes
28/01	- Transition écologique et énergétique - Politique de la Ville
29/01	Emploi-formation
30/01	Enseignement supérieur, recherche et innovation
31/01	Numérique

La seconde phase de concertation s'est tenue au printemps et à l'automne 2014, afin de préciser le contenu du volet mobilités d'une part, et de présenter les choix de hiérarchisation établis par l'État et la Région au vu du projet de mandat de négociation que le Préfet de Région avait reçu fin septembre.

MOBILITE MULTIMODALE

	Partenaires rencontrés
12/03	GPM Havre
19/03	Voies Navigables de France
24/09	GPM Rouen
01/10	Réseau Ferré de France
10/10	Départements et Communautés d'Agglomérations (réunion technique)
15/10	GPM Havre
24/10	Départements et Communautés d'Agglomérations (réunion technique)

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

	Réunion de travail avec les opérateurs de l'Etat
07/10	ADEME
08/10	Agence de l'Eau
13/10	ADEME
22/10	Agence de l'Eau

AUTRES VOLETS

	Invitation des partenaires présents lors de la première phase de concertation
24/10	Transition écologique et énergétique
28/10	Emploi-formation
03/11	Enseignement supérieur, recherche et innovation (<i>dans un premier temps, consultation de l'INSA, des universités de Rouen et du Havre, de la ComUE et du CROUS</i>)
04/11	Numérique
06/11	- Innovation, filières d'avenir et usine du futur - Territoires vulnérables subissant des restructurations économiques importantes
14/11	Réunion d'information avec l'ensemble du partenariat

Calendrier de mise au point du document final du Contrat de plan :

L'État et la Région conviennent de poursuivre la négociation en tant que de besoin suivant les mêmes dispositions, jusqu'à la mise au point définitive du CPER, dont le calendrier prévisionnel est le suivant :

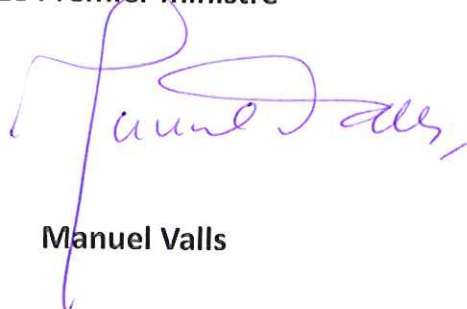
Déc. 2014/ Fév. 2015 :

- Poursuite des discussions avec les partenaires afin de préciser le contenu du CPER, tant en ce qui concerne les actions que les modalités de financement, ainsi que la prise en compte des critères d'éco-conditionnalité, qui déterminent l'éligibilité des projets au CPER,
- Évaluation stratégique environnementale du projet consolidé et avis de l'autorité environnementale,
- Consultation du public

Mars-Avril 2015 : Approbation définitive du Contrat de plan.

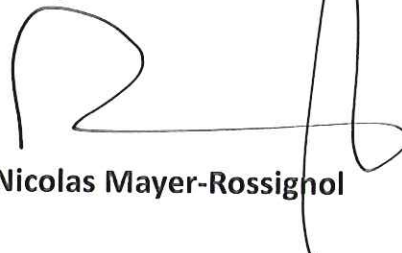
Fait à ^{Normandie} Honfleur le 13/02/2015

Le Premier ministre

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'Manuel Valls', written over a faint grid background.

Manuel Valls

**Le Président du Conseil Régional
de la Région Haute-Normandie**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Mayer-Rossignol', written over a faint grid background.

Nicolas Mayer-Rossignol